



LE LIEN MUNICIPAL VARIZE - VAUDONCOURT

L'EDITO : SOMMET DE COPENHAGUE, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

Les Etats, les collectivités territoriales, les experts des océans, des glaciers, de l'économie, de la santé, les organisations non gouvernementales..., tous participent à la construction du futur accord de Copenhague sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Les défis qui doivent être relevés sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays développés mais également l'engagement des pays en voie développement - Chine et Inde en tête - à faire de même.

Les scientifiques estiment que la division de moitié des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à celles de 1990 est nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne du globe à 2°C et éviter ainsi des conséquences humaines et environnementales qui pourraient s'avérer catastrophiques.

Il est urgent de réagir car l'on observe déjà certaines conséquences telles que la montée des océans avec les premiers réfugiés climatiques du Bangladesh, l'extension de zones infestées par des maladies (paludisme aux Etats-Unis), une augmentation de certains phénomènes météorologiques extrêmes en Europe (tempêtes, sécheresses, canicules), et le développement de certaines espèces végétales et animales invasives en France telles que les termites ou la renouée du Japon (plante herbacée vivace originaire d'Asie).

L'homme est le principal responsable de l'évolution des concentrations de gaz carbonique dans l'atmosphère par le fait d'une consommation toujours plus importante d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). Il revient donc à chacun d'entre nous d'agir en modifiant nos modes de vie et de consommation. Nous sommes tous concernés par la lutte contre les changements climatiques et certains gestes au quotidien comptent (éviter les déplacements inutiles, consommer des produits locaux, ne pas surchauffer son habitation...) !

Enfin, après une année 2009 plutôt difficile sur le plan économique, la Municipalité souhaite à l'ensemble de ses concitoyens de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2010.

LA MUNICIPALITE INVITEE PAR LE CAT DE VARIZE (ESAT)

A l'occasion du démarrage des travaux de la nouvelle cuisine du Centre d'Aide par le Travail de Varize, les conseillers municipaux ont été invités à visiter l'ensemble des ateliers du CAT ainsi que son foyer d'hébergement. M. Philippe RICORD, Président de l'AFAEDAM (l'association familiale pour l'aide aux enfants déficients de l'agglomération messine) et le Directeur du CAT de Varize, M. Alain COURTIER, ont ainsi présenté l'établissement et son projet d'extension. La nouvelle cuisine, d'une superficie de 700 m², permettra de composer 2 000 repas par jour contre 850 aujourd'hui. Ce ne sont pas moins de 24 personnes, dont 16 personnes handicapées, qui travailleront à la préparation et à la livraison des repas sous la houlette de M. Jean-Marie SCHMITT.

La clientèle du CAT restera la restauration collective, périscolaire (le regroupement scolaire de Varize notamment), et la restauration d'entreprise. Cependant, des projets de portage de repas à domicile ou de création d'un restaurant d'application ouvert au public certains jours de la semaine pourraient voir le jour.



PRINCIPALES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2009

En début d'année 2009, le conseil municipal a pris une décision importante concernant la destination des locaux de l'ancienne école de Varize et de ses annexes. Ainsi, ont été actés :

- **la transformation du préau en atelier technique communal.** Les travaux ont débuté au mois d'octobre et devraient s'achever au début d'année 2010 ;
- **la vente de l'ancien appartement de l'instituteur et de la grange juxtaposée.** Le 30 novembre 2009 a été signé un compromis de vente pour un prix global de 100 000 euros – montant estimé par le Service des Domaines - ;
- **la transformation des classes de l'ancienne école en logements.** Un recours à un maître d'œuvre devra permettre d'élaborer un projet sur lequel le conseil municipal aura à se prononcer en 2010.
- **le remplacement de l'abribus de Vaudoncourt.** Un investissement de 8 000 euros a été consenti pour permettre aux enfants de Vaudoncourt d'attendre le passage du bus dans de bien meilleures conditions.

Plusieurs études ont également été engagées après décision du Conseil Municipal à savoir :

- **une étude de sécurité routière devant la Mairie** afin de réduire la vitesse dans la traversée du village. Les Services de l'Équipement et du Conseil Général ont proposé plusieurs scénarios d'aménagements et une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'études pour établir un chiffrage précis des travaux et étudier les possibilités de subventionnement ;
- **un diagnostic énergétique de la Salle des fêtes :** son objectif consiste à réaliser un état des lieux détaillé des installations thermiques et de présenter l'ensemble des actions possibles pour améliorer l'efficacité énergétique de ce bâtiment communal ;
- **une étude d'accessibilité** pour les personnes à mobilité réduite sur la Mairie et l'ensemble du patrimoine communal.

2010 : ANNEE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE VARIZE-VAUDONCOURT

Intervenu pour la dernière fois en 2005, il sera réalisé à nouveau entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Son but sera de chiffrer la population de nos villages - 492 habitants comptabilisés en 2005 - et d'établir de nombreuses statistiques permettant de mieux connaître l'évolution démographique. Cette opération de recensement est un acte très important pour notre commune et un agent recenseur, **Mme Angèle KREMER**, passera dans chaque foyer. Connaître le nombre d'habitants est une donnée très importante pour notre commune car cela détermine, entre autres, l'attribution par l'Etat de dotations financières qui sont effectuées proportionnellement au nombre d'habitants.

Merci à tous de contribuer au succès de cette opération et de réserver votre meilleur accueil à Mme KREMER.

LE PAYS DE NIED DEBARQUE SUR INTERNET !

Le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied a lancé cette année son site Internet. Le site présente l'offre touristique du territoire dans toute sa diversité : son patrimoine, sa culture, ses traditions, ses activités de plein air sans oublier les indispensables lieux de restauration et d'hébergement. Il donne également la possibilité d'approfondir ses recherches avec de nombreux liens vers ses partenaires touristiques, locaux ou départementaux. Le site se veut également un lieu d'informations pour les habitants du Pays de Nied et vous pouvez y retrouver le calendrier des fêtes qui se déroulent tout au long de l'année dans les 101 communes du syndicat.

Enfin, si vous êtes prestataire touristique ou responsable d'une association qui fait vivre le territoire, n'hésitez pas à contacter le syndicat par courriel afin d'enrichir le site ou de mettre à jour les informations vous concernant (paysdenied@nied-tourisme.com)

N'oubliez pas, pour vos sorties : <http://www.nied-tourisme.com>

Contact : Clément PAHIN au 03 87 57 32 77

LIEN MUNICIPAL VARIZE-VAUDONCOURT

Directeur de la publication : Claude SCHOUMACHER

Rédacteur : Franck ROGOVITZ

Comité de rédaction : Christine KLEIN, Eliane KLEIN, Myriam RITZENTHALER

LE REPAS DES ANCIENS : UN TEMPS FORT POUR NOS AINES

Le 18 octobre dernier a eu lieu le traditionnel repas des anciens. En présence du Maire honoraire, Bernard Colliot et de l'ancien maire délégué de Vaudoncourt, Paul Rollin, Eliane Klein et Claude Schoumacher ont accueilli l'ensemble des participants et ont souhaité la bienvenue aux cinq nouveaux membres du club des anciens. Cette année, la municipalité a introduit une sympathique attention en honorant les plus anciens, pour les femmes, Simone Bouissy et Juliette Lattwein, avec un bouquet de fleurs et pour les hommes, Paul Rollin, avec une bonne bouteille. L'auberge de Varize a servi un excellent repas et Paul Chloup a, comme à son habitude, animé l'après-midi en faisant chanter l'assemblée.



LA FETE DE SAINT NICOLAS : UN MOMENT TOUJOURS APPRECIÉ PAR LES ENFANTS

Samedi 5 décembre sont venus comme chaque année à Varize Saint Nicolas et Père Fouettard. Après un spectacle de marionnettes qui a captivé les 70 enfants présents ainsi que leurs parents, un goûté a été servi dans la salle des fêtes de Varize. Saint Nicolas a ensuite distribué aux enfants présents un sac rempli de bonbons et de chocolats. Père fouettard n'a quant à lui emmené aucun enfant dans son sac. En effet, tous les enfants présents ont été très gentils !

Les enfants sont tous repartis contents d'avoir passé un bon moment et attendent maintenant avec impatience le jour de Noël et les cadeaux sous le sapin.

A l'année prochaine Saint Nicolas !



LE BON USAGE DES USOIRS

L'usoir est l'espace libre entre la chaussée et le bâti dans les villages lorrains où les maisons sont mitoyennes. Il avait initialement pour vocation de servir de zone d'entrepôt pour le bois de chauffage, le fumier, et éventuellement des véhicules (charrettes) et outils de labours. Les usoirs constituent des dépendances du domaine public communal affectées aux besoins des usagers de la voie publique mais également des riverains. Les passants non riverains peuvent circuler sur les usoirs à condition de ne pas gêner la circulation et l'exploitation des riverains. Les usoirs servent aux besoins des riverains qui peuvent même y entreposer du bois à la condition que cela n'interdise pas la circulation piétonne des autres usagers (poussettes, personnes âgées ou handicapées) sur ledit usoir. Le Maire peut légalement interdire le stationnement des véhicules sur les usoirs qui n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune et qui n'ont pas le caractère de voie publique, sauf si cette interdiction de stationner crée une sujétion excessive pour les riverains en les empêchant d'accéder à leur immeuble. A noter que l'occupation temporaire des usoirs et des trottoirs, à l'occasion de travaux par exemple, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie. Cette demande d'autorisation doit préciser la raison et la durée de l'occupation du domaine public et toutes les mesures prises par le demandeur pour limiter au mieux la gêne occasionnée. Conformément au règlement sanitaire départemental, les riverains doivent assurer le nettoyage de l'usoir au droit de leur façade (le salage en hiver est également à réaliser). Enfin, il est rappelé que les conteneurs à déchets ne doivent pas être stockés sur les usoirs en dehors du jour de collecte des déchets.

ETAT CIVIL 2009 ET INFOS UTILES

LE JOURNAL DES NAISSANCES

Enzo GIL le 21/12/2008
Emeline THEOBALD le 3/03/2009
Elia CYCON-NOIREZ le 20/03/09
Ceylian WEMMERT le 07/08/09

Vigo LELOUP le 28/12/2008
Benjamin DARREYE, le 8/03/09
Maëline DUMAYE le 01/07/09
Eliot LALLEMAND le 31/10/09

LE CARNET DE MARIAGE

Emmanuel CYCON et Pascaline NOIREZ le 27/06/09

LES PERSONNES DECEDEES EN 2009

Henri ROLLIN, le 25/02/09

AMELIORONS LE CADRE DE VIE : QUELQUES RAPPELS POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Taille des végétaux et brûlages : en bordure de voie publique, les végétaux (haies, arbustes, arbres), ne doivent pas causer une gêne pour la circulation. Une taille régulière des végétaux doit donc être réalisée par les propriétaires. Les déchets verts ne doivent en aucun cas être brûlés mais apportés en déchèterie.

Evacuation des encombrants : Les encombrants doivent désormais être apportés à la déchèterie de Boulay. Horaires d'ouverture : les matins de 10h à 12h sauf lundi, jeudi et vendredi et les après-midi de 14h à 18h sauf jeudi et dimanche (Tél : 0800.019.019).

Dépôts de gravats et de terre : les dépôts de terre et de gravats en petites quantités peuvent être effectués gratuitement pour les particuliers à la décharge communautaire de Boulay.

Respect du Code de l'Urbanisme : la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur depuis septembre 2008. A cet effet, il est rappelé que l'édification de clôtures, la réalisation de construction (garage, abris de jardin), les ravalements de façade et la rénovation de toiture sont soumis à déclaration de travaux ou permis de construire et doivent être conforme au règlement du PLU.

CENTRES AERES (pour les enfants de 4 à 11 ans)

Périodes : février, Pâques, été.

Renseignements : Directrice de l'accueil périscolaire, Véronique Prette-Ferry (03.87.63.92.61)

LE FOYER VARIZE-VAUDONCOURT

Si vous souhaitez devenir membre du Foyer, contactez son Président, Pascal HAMMAN, au 03.87.64.07.63.

NUMEROS UTILES

Mairie de Varize (tél./fax) :03.87.64.21.67
e-mail : mairie.varize@wanadoo.fr
Syndicat des eaux Varize :0810.858.858
Syndicat des eaux Vaudoncourt :03.87.64.21.39
Perception de Boulay :03.87.79.16.78
Gendarmerie-police :17
SAMU :15
Pompiers :18
Agence postale (Bionville) :03.87.64.30.56
Communauté de communes de Boulay : 03.87.79.52.90

BON A SAVOIR

- **Culte catholique** : Abbé Epiphane AYIH AKAKPO, Presbytère Condé-Northen (03.87.79.12.97)
- **Culte protestant** : Courcelles-Chaussy (03.87.64.00.19)
- **Correspondant Républicain Lorrain** : Jean-Jacques KLEIN (03.87.64.24.74)
- **Collecte déchets ménagers** : tous les jeudis
- **Collecte sacs transparents** : le ramassage des sacs transparents a lieu tous les jeudis des semaines impaires.

A NOTER : France Alzheimer Moselle tient une permanence le 1^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 17 h au CLIC de Courcelles-Chaussy (5 Allée des Ecoles).

POUR RESERVER LA SALLE DES FETES : Contacter Brigitte COLLIOT (03.87.64.18.36)

Option salle complète avec cuisine

Option salle sans accès à la cuisine

Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur		Durée de la location	Tarif local*	Tarif extérieur
Journée	250 €	310 €		Journée	180 €	230 €
Samedi, dimanche, jour férié	280 €	360 €		Samedi, dimanche, jour férié	230 €	290 €
WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	320 €	430 €		WE (du vendredi 19h au lundi 8h)	260 €	340 €
				½ journée (matin, après-midi ou soirée)	105 €	130 €

* tarif local : habitants de la commune ou associations ayant leur siège social dans la commune.

A noter : pour les associations ayant leur siège dans la commune, la salle est non payante une fois dans l'année et pour toutes les manifestations gratuites organisées pour les enfants.

VARIZE ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : UN PREMIER BILAN

Depuis plusieurs années, les régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine travaillent en collaboration pour la réalisation d'inventaires des émissions de polluants rejetés dans l'atmosphère, dont les gaz à effet de serre. L'inventaire s'appuie sur un certain nombre de calculs réalisés à partir de données fournies par différents organismes ou institutions (Services de l'Etat, INSEE, Météo France,...). L'inventaire a été réalisé par commune et les bilans proposés sont basés sur les trois principaux gaz à effet de serre (dioxyde de carbone - CO₂-, méthane -CH₄- et protoxyde d'azote -N₂O-) et présentés sous forme de tonnes équivalent CO₂ par habitant. Les chiffres utilisés pour cet inventaire datent de 2002 et pas moins de 30 substances responsables des principaux phénomènes de pollution atmosphérique ont été inventoriées.

L'ensemble des résultats de l'inventaire sont disponibles sur le site internet : www.climagir.org.

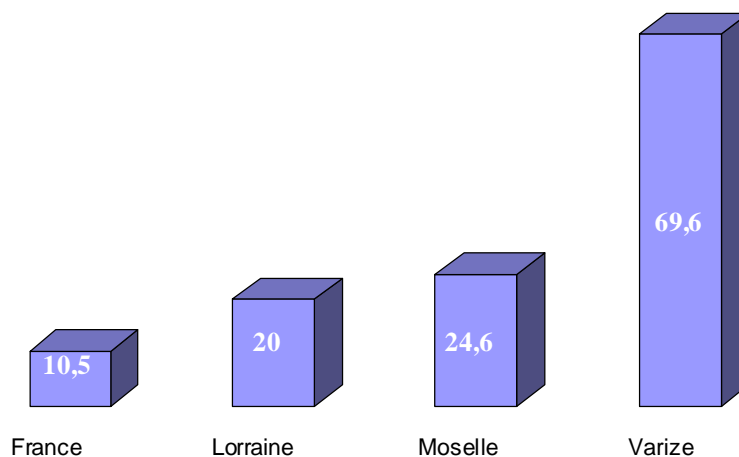
A noter qu'une tonne équivalent carbone (teq CO₂) correspond à environ 1 an de chauffage au gaz pour un trois pièces ou 1 aller-retour Paris - New York en avion ou 14 000 km effectués par une petite cylindrée en ville ou encore la production de 60 kg de bœuf.

UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Pour Varize et Vaudoncourt, ce ne sont pas moins de 69,6 tonnes équivalent CO₂ par habitant qui sont émises chaque année. Nous rejetons presque 3 fois plus de gaz à effet de serre que la moyenne mosellane car plusieurs sources d'émissions sont comptabilisées :

- les sources fixes : résidences, exploitations agricoles, entreprises... ;
- et les sources mobiles : les véhicules de toute nature qui circulent sur le territoire (présence de l'autoroute).

Pouvoir de réchauffement global en teq CO₂ par an et par habitant



Sources : Climagir – Espace Lorraine

Pour absorber la totalité de la quantité de CO₂ émis annuellement sur Varize-Vaudoncourt, il faudrait pas moins de 4 376 hectares de forêt, soit 3 fois la superficie du territoire communal !

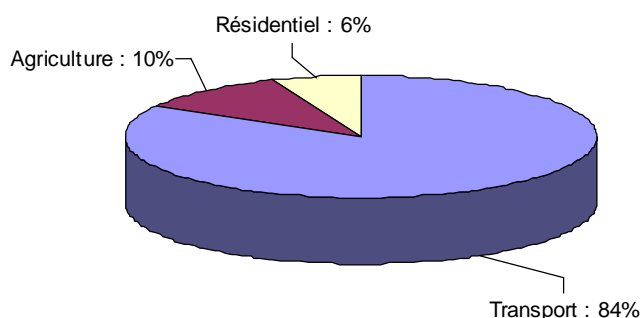
UNE REPARTITION DES EMISSIONS DE CO₂ QUI MET EN AVANT LA PART LIEE AU TRANSPORT

Plus de 83% des émissions de CO₂ sur notre commune sont liées au **transport routier** (présence de l'autoroute qui est une source importante). Plus de 53% des émissions liées au transport routier sont dues aux Poids lourds, 34% aux véhicules particuliers et 14% aux utilitaires.

L'agriculture est le second poste le plus important d'émissions de gaz à effet de serre avec un peu plus de **10% des émissions**. En effet, des gaz à effet de serre sont issus de l'élevage (digestion des ruminants et décomposition des déjections stockées sous forme liquide) et des cultures avec la transformation, au sol, des composés azotés épandus sur le sol chaque année.

Le secteur résidentiel arrive en troisième position avec des émissions qui sont principalement dues au chauffage des bâtiments et à l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau chaude sanitaire. L'énergie utilisée est majoritairement le fioul domestique, une des plus émissive en gaz à effets de serre (2000 litres de fioul équivalent à environ 5 tonnes de CO₂).

Répartition des émissions par secteur (en teq CO₂ par an)



LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE EXPLIQUÉ AUX ENFANTS

L'EFFET DE SERRE : UN PHÉNOMÈNE NATUREL ET VITAL

L'effet de serre est le phénomène qui permet de retenir sur Terre la chaleur qui vient du soleil. L'énergie que nous consommons chaque jour pour nous chauffer ou nous déplacer créée de la pollution et augmente le réchauffement de la Terre (l'effet de serre) qui menace l'avenir de la planète.



Source : Mission interministérielle de l'effet de serre

QUIZZ POUR LES ENFANTS :

1. Comment appelle-t-on l'énergie du soleil ?

a : l'énergie hydraulique b : l'énergie solaire c : l'énergie éolienne

2. Comment appelle-t-on l'équipement qui permet de réchauffer l'eau sans réchauffer la planète ?

a : le chauffe-eau solaire b : le chauffe-eau thermodynamique c : le chauffe-eau à rayon laser

3. Pour les petits trajets tu utilises ?

a : le vélo b : ma maman me conduit c : le bus, super je vais y faire des rencontres !

4. Papa et maman décident de changer le vieux réfrigérateur, comment les aider dans leur choix ?

a : un réfrigérateur américain, c'est génial on aura de la glace pilée b : un réfrigérateur de classe A ou A+, c'est plus économique c : on choisit le moins cher. Peut importe du moment qu'il fonctionne.

JE SUIS UN ENFANT. QUE PUIS-JE FAIRE POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ?

- N'oublie pas d'éteindre la lumière quand tu quittes une pièce.
- Ne laisse pas la télévision allumée quand tu ne la regardes pas.
- Ne laisse pas ta console de jeu ou ton ordinateur allumé sans raison.
- Laisse le moins d'objets possibles en veilleuse. Cela consomme de l'électricité pour rien. *Dans une maison les veilleuses et les transformateurs peuvent représenter jusqu'à 15% de la consommation d'électricité.*
- Ne demande pas à tes parents de t'accompagner en voiture pour des petits trajets. Fais-les à pied ou en vélo.